

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 17/08/2026 - 30883 - 2021 B 03279 - 900 232 737 - 3A VTC



certifiée conforme à l'original

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION	
M ANNE SADA	<u>Pour le compte de :</u> SAS 3A VTC
A COMPLETER	3 RUE DES GRIVES
A COMPLETER	31410 LAVERNOSE-LACASSE
<u>N° d'adhérent :</u> 20221290141010	<u>N° SIREN :</u> 900 232 737
	<u>Régime d'imposition :</u> Réel simplifié d'imposition
	<u>Période déclarée :</u> Année 2025
	<u>Date limite de dépôt :</u> 20/05/2026

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (applicable au 31/12/2025)
Annexe N° 2065-BIS (applicable au 31/12/2022)
Annexe N° 2033-A (applicable au 31/12/2025)
Annexe N° 2033-B (applicable au 31/12/2025)
Annexe N° 2033-C (applicable au 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (applicable au 31/12/2025)
Annexe N° 2033-E (applicable au 31/12/2025)
Annexe N° 2033-F (applicable au 31/12/2024)
Annexe N° 2033-G (applicable au 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (applicable au 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (applicable au 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (applicable au 31/12/2025)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL**

Numéro, type et nom de voie	3 RUE DES GRIVES		
Code postal	31410	Ville	LAVERNOSE - LACASSE
		Pays	FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

EXPLOITATION DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR ET LOCATION DE VOITURE DE TOURISME

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION**1 - RÉSULTAT FISCAL**

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%		Déficit (report du 2033-B)	14
-----------------------------------	--	--------------------------	--	----------------------------	----

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

GENERATION EXPERT

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	1 376		1 376
Créances autres (3)	70		70
Disponibilités	612		612
TOTAL II	2 058		2 058
TOTAL GENERAL (I + II)	2 058		2 058

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	100
Report à nouveau	16
Résultat de l'exercice	-14
TOTAL I	102
3 - Dettes (4)	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	126
Comptes courants d'associés	1 831
TOTAL III	1 957
TOTAL GENERAL (I + II + III)	2 059



Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	9 852
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			9 852
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			9 866
Total des charges d'exploitation (II)			9 866
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-14
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-14

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		14
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		
		14
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		
		14

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	22
Déficits reportables	22
Déficits de l'exercice	14
TOTAL des déficits restant à reporter	36

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	963
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	751

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable au 31/12/2025)

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs****CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE****I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

9 852

TOTAL 1

9 852

II - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances

7 165

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

2 700

TOTAL 3

9 865

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)

-13

Composition du capital social

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	MONSIEUR		
Nom et prénom	ANNE SADA	Nom d'usage	
Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention	100,00%
Date de naissance	01/01/1982	Pays de naissance	MAURITANIE
1 Code postal de naissance	99	Commune de naissance	NOUAKCHOTT
Numéro, type et nom de voie	3 RUE DES GRIVES		
Code postal	31410	Ville	LAVERNOSE LACASSE
Pays	FRANCE		

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable au 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant
de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable au 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant
de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



3A VTC

S.A.S. au capital de 100,00 Euros

Siège social : 3 rue des Grives les Clos des Pyrénées

31410 Lavernose - Lacasse

R.C.S : 900 232 737

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2026 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025**

Décision n°2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** faisant ressortir **un déficit de 14** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau 14€

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Pour copie certifiée conforme

Le Président



3A VTC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 100,00 Euros
Siège social : 3 rue des grives les clos des Pyrénées

31410 Lavernose - Lacasse
R.C.S : 900 232 737

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2026

Le 30/06/2026,
à 11h,

Monsieur Sada ANNE, Président, a établi ainsi que suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de Président, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025
- Affectation du résultat
- Conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

Décision n°1

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n°2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 faisant ressortir **un déficit de 14 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau : 14€

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n°3

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

Sada Anne

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sada Anne', with a long horizontal stroke extending to the right.